



## declaration pension alimentaire

Par **chamoyard**, le **01/05/2012** à **19:01**

je verse 1 pension alimentaire à mon ex epouse pour 2 enfants, maintenant ils sont majeurs, dois je toujours lui verser à elle (declaration impot + pour elle et - pour moi) ou verser à mes enfants directement alors qu'ils sont etudiants et rattachés fiscalement à elle?  
merci pour votre future reponse

Par **JEAN S**, le **01/05/2012** à **22:53**

L'article 373-2-5 vous donne la possibilité de verser directement la pension alimentaire à votre enfant si l'autre parent qui touchait la pension jusqu'à présent en est d'accord.

A défaut de réponse, ou s'il y a conflit, il convient de saisir le JAF, qui peut prononcer la suppression de la pension alimentaire ou ordonner le versement direct à l'enfant majeur s'il constate que l'autre parent n'a plus la charge effective de l'enfant majeur !

Par **chamoyard**, le **05/05/2012** à **10:03**

merci pour cette precision, je vais en discuter avec mon ex epouse...